



Demande de congé

Les congés ne sont accordés que pour des raisons impérieuses :

- pour un congé ne dépassant pas une demi-journée, la demande est à présenter au titulaire qui inscrira l'absence de l'élève dans le carnet de classe ;
- si le congé doit durer plus d'une demi-journée, la demande motivée est présentée par écrit, au moins une semaine à l'avance, à la direction directement ;
- pour des congés dépassant 1 semaine, la demande doit être adressée 10 jours à l'avance à la direction qui se charge de la faire suivre. Elle est de la compétence de l'inspecteur ;
- à moins d'une raison majeure, aucun congé n'est accordé pour anticiper ou prolonger des vacances programmées dans le plan de scolarité ;
- les rendez-vous chez le médecin, dentiste, oculiste, physio... se prennent autant que possible en dehors des heures de cours ; toutefois, l'excuse est à présenter au titulaire avant le rendez-vous.

Formulaire à remplir et à retourner au titulaire pour préavis.

Nom et prénom de l'élève : _____

Classe : _____

Absent du : _____ **jusqu'au :** _____

Motif : _____

Date : _____

Signature des parents :

Préavis du titulaire : _____

Date : _____

Signature du titulaire :